Image not found or type unknown

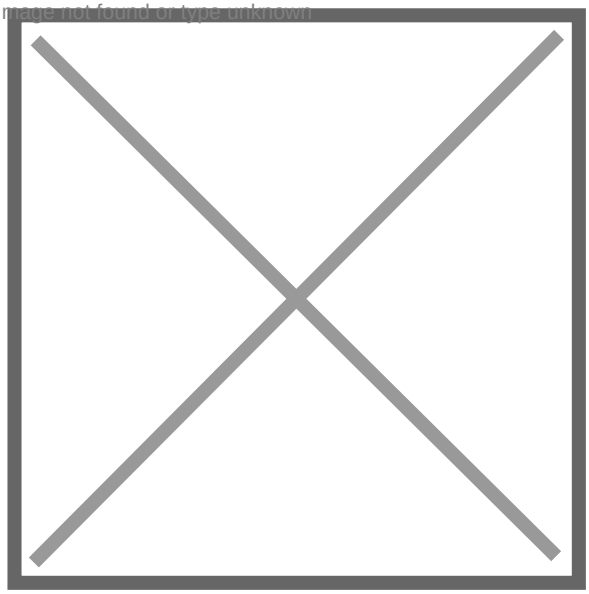

Se substituer à un droit de garde imposer

Par **CORSI95**, le **20/01/2010** à **12:28**

Bonjour,

mon mari a appris par lettre recommandé qu'il avait un fils. Apres des années de procédures nous devons payer une pension alimentaire et avons un droit de garde. Le soucis c est que cela ne se passe pas bien du tout avec mes enfants et moi même mais la mère nous l'impose. peut on arreter de le prendre tout en payant la pension alimentaire

merci

Par **chris_ldv**, le **20/01/2010** à **15:34**

Bonjour,

Théoriquement un droit peut ne pas être exercé par son bénéficiaire, y compris un droit de garde.

J'imagine difficilement comment la mère de l'enfant peut imposer un droit de garde: elle dépose son enfant attaché à votre porte avec une paire de menottes ?

Salutations,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés